



Oui au télétravail négocié

Néanmoins, le Covid-19 revient en force et déclenche des zones rouges qui nous conduisent à encadrer un **télétravail sanitaire** au plus vite.

Le télétravail volontaire, sera négocié en dehors du télétravail sanitaire afin de l'organiser dans de bonnes conditions, pour l'ensemble du collectif de travail, tout en conservant le lien social.

Depuis septembre 2017, La CGT s'est emparée du sujet et a défendu des points indispensables (cf, *Crieur* du 23 juin) à cette mise en place. Ce qui a abouti à un protocole d'accord dès octobre 2019.

Le Covid-19 a changé la donne. L'entreprise a basculé dans le « télétravail à marche forcée » déclenchant des problèmes organisationnels, de connexions, de matériel, d'ergonomie de poste de travail, de stress, de charge de travail et charge mentale croissantes.

Mais une partie de salariés y ont trouvé une qualité de vie améliorée et ont pour espoir de pouvoir y recourir désormais dans leur organisation de travail « habituelle ».

Malgré tout, nous ne sommes pas tous éligibles au télétravail. Quels en seront les critères ?

La négociation reprendra fin septembre. Elle sera nourrie par les ateliers que la direction y consacre, menés avec des élus et des salariés. La CGT y est partie prenante. Il est primordial d'en mesurer les effets, de l'adapter et de le rendre compatible avec la législation du travail et avec tous les droits des salariés. Et d'en mesurer les limites.

Oui, la CGT défend un accord structuré dans un esprit solidaire et collectif.

Le 11 septembre 2020, vos délégué(e)s CGT

Ouestmedias-com.cgt@ouest-france.fr